

dans leur esprit, les sommes épargnées sur l'achat d'armes pourrait être consacrées à la promotion du progrès social et économique dans les pays en développement.

En plus de discuter des préparatifs de la session extraordinaire, la délégation du Canada s'est particulièrement intéressée à renforcer les garanties nucléaires. A la demande pressante du Canada, l'Assemblée a adopté une résolution affirmant que tous les États ont le droit d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais sous réserve de garanties efficaces et non discriminatoires. La résolution invitait les États à adhérer au Traité sur la non-prolifération ou, au moins, à accepter d'autres arrangements faisant intervenir l'application de garanties à l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. Le Canada a coparrainé une résolution réclamant qu'on achève l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques, et a appuyé avec vigueur des résolutions relatives à la clôture des négociations sur l'interdiction globale des essais et sur les limitations d'armes stratégiques entre les deux superpuissances.

Nord-Sud

Malgré la déception manifestée par les pays en développement face à l'issue de la Conférence sur la coopération économique internationale et à la rupture à Genève en décembre des négociations sur l'établissement d'un Fonds commun dans le cadre du programme intégré des produits de base, l'Assemblée a considérablement progressé dans l'élaboration d'un cadre pour les futures discussions Nord-Sud. On a davantage reconnu la nécessité d'aborder avec prudence les questions économiques complexes et, par voie de conséquence, de prendre au sérieux les préoccupations des démocraties industrialisées, surtout en raison de l'incertitude de la conjoncture économique. Il serait bon, comme l'a affirmé l'Assemblée que toutes les négociations d'ordre planétaire sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international se déroulent dans le cadre du système onusien. Il a été décidé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 pour évaluer les progrès accomplis à ce chapitre. Il a de plus été décidé de créer un Comité plénier (en fait, la Deuxième Commission qui se réunit pendant toute l'année) pour préparer cette session extraordinaire.

L'Assemblée a suggéré des moyens de renforcer l'ECOSOC (le Conseil économique et social) pour en faire la tribune centrale de discussion des questions économiques et sociales à l'échelle internationale. Étalées sur toute l'année, les sessions de l'ECOSOC devraient être de plus courte durée et porter plus souvent sur un seul thème. Il devrait se réunir périodiquement au niveau ministériel pour passer en revue les principales questions et devrait être directement responsable des travaux exécutés par ses organes subsidiaires, en simplifiant et en allégeant leur structure. A l'exception de

l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme alimentaire mondial, le financement et l'administration des activités opérationnelles des Nations Unies devraient être intégrés. L'ECOSOC devrait assumer un rôle plus important dans la coordination des travaux des institutions spécialisées. L'Assemblée a demandé au Secrétaire général de se nommer un adjoint qui prendra le titre de directeur général du développement et de la coopération économique internationale et assurera le leadership dans ce domaine.

Après d'intenses négociations, qui ont duré dix-huit mois après la tenue de la Conférence *Habitat* à Vancouver, l'Assemblée a convenu d'un cadre de coopération internationale dans le domaine des établissements humains. L'Assemblée a créé une Commission des établissements humains composée de 58 membres, à laquelle le Canada a été désigné. L'Assemblée a également constitué un modeste secrétariat, nommé «*Habitat, Centre des établissements humains*» pour rassembler les services onusiens existants, harmoniser les programmes des Nations Unies et concentrer en un seul point la recherche et les renseignements internationaux dans ce domaine. Le Centre sera situé à Nairobi où il sera en étroite liaison avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, mais il sera directement comptable au Secrétaire général ou au nouveau directeur général.

Droits de la personne

Les discussions de la Troisième Commission ont abouti à de modestes progrès dans le domaine des droits de la personne. Il a été décidé de reporter la discussion sur la création d'un Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits de la personne, principale initiative occidentale, en partie parce que pour de nombreux États la situation dégenérait en un affrontement entre l'Est et l'Ouest et qu'ils préféreraient s'abstenir de passer au vote jusqu'à ce que le climat se soit amélioré. Toutefois, la proposition a recueilli un appui considérable en peu de temps et l'on a convenu de poursuivre les discussions à la Commission des droits de l'homme.

L'Assemblée a fixé à la communauté internationale un certain nombre de priorités en matière de droits de la personne, et a demandé à la Commission des droits de l'homme de chercher les autres moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de la personne. En ce qui concerne la torture et les questions connexes, quatre résolutions ont été adoptées, dont une invitant la Commission des droits de l'homme à rédiger une convention internationale sur l'abolition de la torture. L'Assemblée a repris la rédaction d'une convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.